

AR Prefecture

063-256301375-20230913-DBS20230901-DE
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230901

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 05/09/2023.

PRESENTS : Messieurs SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – BONNET – ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Fonds A89 : Annulation et attribution de Subventions

Le Président informe les membres du bureau que, suite à l'annulation d'un projet, la subvention de 5 000 € accordée à l'entreprise VOLCAFFAIRES de Pontaurmur le 31 mai 2023, ne sera pas demandée.

Il est demandé aux membres du bureau syndical de délibérer sur l'annulation précitée et l'attribution d'une subvention pour un autre dossier a donc pu être instruit sur la base suivante :

Nom Entreprise	Activité	Commune	Descriptif sommaire du projet	Montant HT d'investissement	Fonds A89
SARL Bourdarot	Maçonnerie	Montel de Gelat	Aménagement bâtiment	25 865,34 €	5 173,07 €
TOTAL				25 865,34 €	5 173,07 €

.../...

AR Prefecture

063-256301375-20230913-DBS20230901-DE
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

APPROUVE : l'annulation demandée par la communauté de communes de Chavanon Combrailles & Volcans de la subvention attribuée précédemment de 5 000 € à l'entreprise VOLCAFFAIRES de Pontaumur.

APPROUVE : le versement de la subvention attribuée à la communauté de communes de Chavanon Combrailles & Volcans, en fonction de la réalisation du projet tel que décrit ci-dessus.

DIT : que les subventions relatives au fonds A89 sont inscrites au compte 657358 du budget primitif 2023 et suivants.

CHARGE : le Président de signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

